

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/03/2009

Réception par le Prefet : 27/03/2009

Publication : 03/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-2-1-3

Séance du jeudi 26 mars 2009

Délégations à la Commission Permanente du Conseil Général

Le Conseil Général,

- VU les articles L 3211-1 et L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Le Code des marchés publics issu du Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la modification des délégations consenties par le Conseil Général à la Commission Permanente sur les marchés publics pour lui permettre de prendre tout acte ou décision concernant la création, la mise en oeuvre et le fonctionnement de groupements de commande, dont notamment :
 - la constitution des groupements de commandes,
 - la désignation du coordonnateur de ces groupements,
 - la fixation des missions du coordonnateur,
 - l'approbation des conventions constitutives de groupements,
 - l'autorisation donnée au Président de signer ces conventions,
 - l'élection des membres représentants, titulaire et suppléant, de la collectivité dans le cadre des commissions d'appel d'offres communes,
 - l'autorisation donnée au Président de prendre toute décision nécessaire concernant l'exécution et le règlement des marchés,
 - la modification par avenant des conventions constitutives de groupements,
 - la résiliation des conventions constitutives de groupements.

- ❖ Adopte la liste des délégations accordées à la Commission Permanente telle qu'elle figure en annexe jointe.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions